



**REGLEMENT PARTICULIER DE LA RENCONTRE PROMOBAD de
L'ASSOCIATION MARCHEPRIMAISE DE BADMINTON
« MARCHEPRIME BAD NIGHT3
Cadets à vétérans séries NC/P/D – Vendredi 27 avril 2018**

Article I

Le tournoi est autorisé et se déroulera selon le règlement-cadre des rencontres PROMOBAD de la Fédération Française de Badminton (FFBAD) adopté le 6 avril 2013 et amendé le 15 juin 2013. Le présent règlement complète le règlement-cadre.

Article II

Tout joueur inscrit est réputé accepter le présent règlement sans réserves. Tout joueur participant à la compétition ne respectant pas le règlement est susceptible de faire l'objet de pénalités sportives ou de poursuites disciplinaires.

Article III

La date limite d'inscription est fixée au mardi 24 avril 2018 à minuit.

Article IV

Le tournoi est placé sous l'autorité de l'arbitre Hervé DAO.

Article V

Le tournoi se déroulera le vendredi 27 avril 2018, en soirée, de 20h à minuit. Une dérogation pour la tenue de matches en compétition au-delà de 23h a été accordée par la commission compétition du Comité de Gironde de Badminton en date du 9 février 2018.

Article VI

Le tournoi est ouvert aux joueurs masculins et féminins :

- Licenciés à la FFBAD selon la base de données POONA le jour de la clôture des inscriptions
- De catégories cadets à vétérans
- Qui ne font pas l'objet de sanctions disciplinaires s'opposant à la participation à une rencontre
- Non classés, classés P ou classés D.

Article VII

Chaque participant mineur doit être placé, explicitement et en permanence, sous la responsabilité d'un adulte responsable, connu de l'arbitre et disposant d'une autorisation délivrée par l'autorité parentale, dans le respect de la réglementation en vigueur concernant l'accompagnement des mineurs (article 2.14 du RGC). En application de la réglementation ministérielle sur l'accompagnement des mineurs, les joueurs doivent être accompagnés d'au moins un représentant majeur, désigné sur le formulaire d'inscription et présent pendant la durée de la compétition. Le représentant du joueur se doit d'être à ses côtés au moment du pointage des présents et de la vérification d'identité.

Article VIII

Les tableaux ouverts sont le DD, le DH, le DMx. La compétition se déroulera sous formes de poules de cinq à six paires, sans sorties de poules. Les poules pourront mélanger toutes les catégories, et seront établies par niveau, selon le CPPH des paires au moment de la clôture des inscriptions.



Article IX

Les matchs se dérouleront avec des volants en plumes ou en plastique, au libre choix des joueurs. Le volant officiel de la compétition est le volant plume RSL4 (homologué FFBAD) et sera en vente dans la salle.

Article X

Le temps de repos minimum entre deux matchs est de 20 minutes temps d'échauffement compris. Il pourra être réduit avec l'accord des intéressés. Le temps de repos débute dès la fin d'un match précédent et se termine au début du mach suivant.

Article XI

Une tenue de badminton conforme aux circulaires de la FFBAD est exigée sur les terrains.

Article XII

Les matchs seront auto-arbitrés ou arbitrés, selon les disponibilités des arbitres. Cependant, en cas de litige, tout joueur pourra faire appel à un arbitre. Un volant touchant le plafond ou un câble compte « let » au service (maximum 3 fois), et « faute » en jeu.

Article XII

Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vols, pertes ou autres dans la salle.

Article XIII

L'organisation demandera à la Commission Régionale d'Arbitrage l'application des sanctions nécessaires en cas de mauvais comportement lors de la compétition ou de forfait injustifié (suspension de deux mois à toute compétition).

Article XII

En cas de forfaits volontaires ou non, les frais d'inscriptions seront dus dès que le tirage au sort aura été effectué.